

# Visite médicale

## Cadre général

Les élèves admis ou maintenus dans la structure Sports-Arts-Etudes doivent passer une visite médicale annuelle. Elle est **prise en charge par les parents**. Il vous est recommandé de passer la visite médicale chez un médecin du sport reconnu. Vous pouvez nous contacter pour plus de précisions.

Ainsi pour être admis et/ou maintenu dans la structure Sports-Arts-Etudes, un élève doit remplir non seulement les critères généraux et spécifiques propres à sa discipline sportive ou art mais également avoir reçu le feu vert médical<sup>1</sup>. Nous vous demandons donc de fournir une **attestation** du médecin consulté. Elle sera envoyée en même temps que la charte SAE.

Les observations et examens donnent lieu à une inscription dans le "Carnet-Santé SAE" de l'élève. En cas de problème constaté, le médecin prend contact avec les parents de l'élève.

## Données personnelles

**Description** : les indications habituelles en la matière sont indiquées aux secrétariats des médecins consultés pour l'ouverture d'un dossier patient auprès de ces derniers.

## Questionnaire santé

**Description** : ce sont les renseignements que fournit le malade lui-même ou son entourage sur sa santé, ainsi que ses antécédents médicaux. Il est transmis au médecin lors de la visite médicale.

---

<sup>1</sup> L'admission définitive dans la structure Sports-Arts-Etudes dépend des facteurs suivants : critères généraux, critères spécifiques à la discipline sportive ou artistique, visite médicale, préavis scolaire et éventuellement limitation des effectifs (décision du groupe de pilotage Sports-Arts-Etudes).

## Examen clinique

**Description** : c'est l'observation, la palpation, l'auscultation, etc. (analyse et appréciation physique) du patient. Informations recherchées :

- Données morphologiques : poids, taille, morphotype, indice de masse corporelle (BMI)
- Latéralité
- Etat général (appréciation de l'état général du patient)
- Tension artérielle (mesure de la pression)
- Pouls (le pouls est habituellement perçu au poignet et on mesure le nombre de battements par minute)
- Cœur, ECG à l'entrée puis tous les 2 ans
- Poumons
- Status neurologique
- Autres status
- Stade puberté
- Ménarche

## Examen locomoteur

**Description** : c'est l'appréciation des articulations, des muscles et des tendons du sujet examiné. Cet examen analyse par exemple la mobilité, la force, la coordination, etc. des différents segments articulaires du corps humain.

- Statique vertébrale
- Membres supérieurs : symptômes, symétrie, périmètres, biceps, ...
- Membres inférieurs : symptômes, symétrie, pli fessier, pli mi-cuisse, ...

## En résumé...

- les coûts de la visite médicale sont à la charge des parents ;
- un médecin pratiquant la médecine du sport est recommandé ;
- le **questionnaire santé SAE** et le **Carnet-Santé SAE** sont à transmettre au médecin lors de la visite ;
- une **attestation du médecin** est à faire parvenir au secrétariat du SEN ou du SFP.